

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la SAS Distri Pare-Brise auprès des acheteurs professionnels, qu'elles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client et notamment ses conditions générales d'achat et concernant les produits suivants : pare-brise, lunette, vitre latérale, fixe et custode et autres produits au tarif. Elles demeureront en vigueur jusqu'à la publication du nouveau tarif. Les présentes conditions générales de vente sont communiquées sans délai à tout acheteur qui en fait la demande. Conformément à la réglementation en vigueur, nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente en fonction des négociations menées avec des acheteurs par l'établissement de conditions de vente particulières.

ARTICLE 2 - Commandes Tarifs

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client par nos soins, qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par « l'acceptation à la livraison de la commande du client ». Les commandes doivent être confirmée par écrit, au moyen d'une commande dument signée par l'acheteur. Les produits sont fournis aux tarifs mentionnés au barème ci-joint, et le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée au client. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Les éventuelles modifications demandées par l'acheteur ne pourront être prises en compte dans la limite des possibilités et à notre seule discréction, que si elles sont notifiées par écrit. En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation et sa livraison, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure une somme correspondant à 25€ sera acquise à la SAS Distri Pare-Brise au titre de la prise en charge des frais de transport et d'emballage. Ces prix sont nets et HT, départ dépôts et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport ni les frais de douane éventuels, pour tout commande inférieure à 250€. Les prix sont nets et HT port et emballage compris dès lors que la commande est supérieure à 251€.

ARTICLE 3 - Conditions de paiement

Toutes nos factures sont payables au siège de la société. Les traites ou chèque ne font pas dérogation à ce lieu de paiement. Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la livraison, telle que définie à l'article « livraisons » ci-après, arrêté d'un commun accord entre l'acheteur et la SAS Distri pare-brise, lors de la négociation commerciale. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur. Faute de paiement à l'échéance, toutes les sommes qui nous sont dues deviennent exigibles et après mise en demeure, produisent des intérêts de retard correspondant à 2 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 50€ pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la SAS Distri Pare-Brise se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler les livraisons et les commandes en cours de la part de l'Acquéreur. Réserve de propriété la SAS Distri Pare-Brise se réserve, jusqu'au complet paiement du pris par l'Acquéreur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'acquéreur lui restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaires sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acquéreur. En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acquéreur dès la livraison des produits commandés. Ecompte : aucun escompte ne sera pratiqué par la Sté Distri Pare-Brise pour paiement comptant, ou dans un délai financier inférieur à celui figurant aux présentes conditions générales de vente, ou sur la facture émise.

ARTICLE 4 - Remises et ristournes

L'acheteur pourra bénéficier des rabais, remises et ristournes figurant aux tarifs en fonction des accords commerciaux et du respect des conditions générales de vente en vigueur.

ARTICLE 5 - Livraisons

Les produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans un délai maximum de 72 heures à compter de la réception par le Fournisseur du bon de commande. Ce délai ne constitue pas un délai en rigueur de la Sté Distri Pare-Brise ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas 72 heures. En cas de retard supérieur à 72 heures, l'Acheteur pourra demander la résolution de la vente. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acquéreur ou en cas de force majeure. La livraison sera effectuée au « lieu de livraison », les produits voyageant aux risques et périls de la Sté Distri Pare-Brise. L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit par celui-ci dans un délai de 24heures en joignant les documents de transport émargés, les produits délivrés par la société seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. La délivrance et la remise des produits pourront avoir lieu en tout autre lieu désigné par l'Acquéreur. De même en cas de demandes particulière de l'Acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dument acceptées par la Sté Distri Pare-Brise, les couts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. Aucune réclamation ne pourra être préalablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acquéreur. La Sté Distri Pare-Brise remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dument prouvé par l'Acquéreur.

ARTICLE 6 - Reprises

Pour chaque retour une demande préalable de retour auprès du service commande. Un formulaire vous sera transmis, celui-ci devra être dument rempli signé et renvoyé. Ce document devra être joint au colis. Les colis devront être emballés de façon à garantir une protection optimale. Tous produits retournés sans accord seront tenus à la disposition du client. En cas d'erreur de nos services, nous récupérons à nos frais la marchandise, qui devra être rendu en état sans aucun signe d'utilisation. En cas d'erreur du client, suite à une demande de reprise, vous nous renvoyer à votre charge le produit, qui sera rendu en état, sans aucun signe d'utilisation. Toutes marchandises retournées 1 mois après l'envoi fera l'objet d'une décote de 15%. Les produit ayant une date de péremption ne seront pas repris.

ARTICLE 7 - Transfert de propriété

Le transfert de propriété des produits pas la Sté Distri Pare-Brise à l'Acquéreur ne sera réalisée qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. L'Acquéreur s'engage de ce fait, en cas de paiement postérieur à la livraison, à faire assurer au profit de la Sté Distri Pare-Brise lesdits produits contre les risques de perte et de détérioration par cas fortuit par une assurance ad hoc.

ARTICLE 8 - Litiges

Tous litiges auxquels le prés contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal du Mans 72.

ARTICLE 9 - Acceptation de l'Acheteur

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et les barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.